

Commission Régionale Sportive (CRS)

Tél. 07 86 49 99 51  crs@volleyidf.org

Cachan le, vendredi 28 mars 2025

Saison sportive : 2024/2025

Championnat pré-national senior féminin

Poule B :

- Dossier n°118 : PFBR068 - AS VOLLEY-BALL VELIZY 2 / ANTONY VOLLEY 1 du samedi 22/03/2025 :
 - L'entraîneur de l'équipe **ANTONY VOLLEY 1**, M. BOIX Clément, licence Encadrement « Extension Educateur Sportif » n° 1870479 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton Jaune).
- Dossier n°119 : PFBR069 - **SAINT-CLOUD PARIS SF 3** / **VIE AU GRAND AIR DE ST MAUR 2** du samedi 22/03/2025 :
 - Une réclamation dans le pavé « Remarques ».

Championnat pré-national senior masculin

Poule B :

- Dossier n°120 : PMBR068 - U.S. JEUNESSE MITRY V.B. / PARIS AMICALE CAMOU 2 du samedi 22/03/2025 :
 - Le joueur de l'équipe **U.S. JEUNESSE MITRY V.B.**, M. AMBOU Frédéric, licence Compétition « Extension Volley-Ball » n° 1163781 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton Jaune).
- Dossier n°121 : PMBR068 - U.S. JEUNESSE MITRY V.B. / PARIS AMICALE CAMOU 2 du samedi 22/03/2025 :
 - Le joueur de l'équipe **U.S. JEUNESSE MITRY V.B.**, M. BOUDJANI Adel, licence Compétition « Extension Volley-Ball » n° 2188218 : a été sanctionné d'une pénalité (Carton Rouge).
- Dossier n°122 : PMBR070 - UNION SPORTIVE WISSOUS VB / TREMBLAY ATHLETIQUE CLUB 1 du samedi 22/03/2025 :
 - Le joueur de l'équipe **TREMBLAY ATHLETIQUE CLUB 1**, M. THOMAS Nicolas, licence Compétition « Extension Volley-Ball » n° 1639315 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton Jaune).

Championnat régional senior féminin

Poule B :

- Dossier n°123 : RFBR070 - UNION SPORTIVE WISSOUS VB 2 / VOLLEY-CLUB NOGENTAIS du dimanche 23/03/2025 :
 - Le GSA de l'**UNION SPORTIVE WISSOUS VB** a inscrit quatre joueuses mutées sur la feuille de match.

Championnat régional senior masculin

Poule A :

- Dossier n°124 : RMAR067 - SAINTE-GENEVIEVE SPORTS / PARIS VOLLEY CLUB 2 du dimanche 23/03/2025 :
 - Le joueur (Capitaine) de l'équipe **PARIS VOLLEY CLUB 2**, M. KOEGLER Julien, licence Compétition « Extension Volley-Ball » n° 2155025 : a été sanctionné d'un avertissement (Carton Jaune).

Poule B :

- Dossier n°125 : RMBR070 - **TREMBLAY ATHLETIQUE CLUB 2** / AS. SP DE SARTROUVILLE 3 du samedi 22/03/2025 :
 - Une observation dans le pavé « Remarques ».

Résultats non communiqués dans les délais et/ou FDM non parvenue

| Compétition | N° match | Date | Equipe recevant | Saisie résultats / FDM |
|--------------------------------------|----------|------------|--------------------------------|-----------------------------|
| Championnat Régional Senior Masculin | RMAR067 | 23/03/2025 | SAINTE-GENEVIEVE SPORTS | Le mardi 25/03/2025 à 18h56 |

- ❖ Conformément à l'article 4.2 du RGISA, les GSA disposent d'un délai de 5 jours pour transmettre leurs observations par courrier électronique.
 - ❖ Conformément à l'article 24.2 du RGES : Pour qu'une réclamation de sanction de Terrain soit reconnue valable sur la forme il faut :
 - Qu'elle soit confirmée auprès de la Commission Sportive référente, par courriel avec AR, dans les quarante-huit heures (48h) qui suit la rencontre concernée.
 - Que cette confirmation soit effectuée par l'intéressé ou son représentant légal.
 - Que cette confirmation comporte une argumentation motivée pouvant permettre à la Commission de Discipline concernée d'envisager l'étude de la réclamation.
- Seule la réclamation de sanction de Terrain reconnue valable sur la forme peut être étudiée sur le fond par la commission de discipline concernée.